



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4670**

commune (s) : Lyon 6<sup>e</sup>

objet : Revente, à la société SOLLAR, de lots dans l'immeuble en copropriété situé 11, rue Vauban

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 4 novembre 2013****Décision n° B-2013-4670**

commune (s) : Lyon 6<sup>e</sup>

objet : **Revente, à la société SOLLAR, de lots dans l'immeuble en copropriété situé 11, rue Vauban**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2013-09-02-R-0318 du 2 septembre 2013, la Communauté urbaine de Lyon a exercé son droit de préemption, dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique locale de l'habitat, de lots dans l'immeuble en copropriété situé 11, rue Vauban à Lyon 6<sup>e</sup>.

Il s'agit :

- d'un local commercial de 83,52 mètres carrés au rez-de-chaussée formant le lot n° 1 ainsi que les 67/1 000 des parties communes attachées à ce lot,
- d'un local commercial comprenant au rez-de-chaussée, un local commercial, un sanitaire et au 1er étage, une mezzanine d'une superficie de 105,22 mètres carrés. une cour à jouissance exclusive d'une surface de 18,87 mètres carrés, d'une remise extérieure d'une surface de 4,83 mètres carrés formant le lot n° 3 ainsi que les 96/1 000 des parties communes attachées à ce lot,
- d'un appartement de 58,76 mètres carrés au 1er étage formant le lot n° 4 ainsi que les 49/1 000 des parties communes attachées à ce lot,
- d'un appartement de 51,13 mètres carrés au 1er étage formant le lot n° 5 ainsi que les 44/1 000 des parties communes attachées à ce lot,
- d'un appartement de 112,04 mètres carrés au 2<sup>e</sup> étage formant les lots n° 8 et 9 ainsi que les 96/1 000 des parties communes attachées à ce lot,
- d'un appartement de 39,24 mètres carrés au 4<sup>e</sup> étage formant le lot n° 13 ainsi que les 34/1 000 des parties communes attachées à ce lot,
- d'un appartement de 53,88 mètres carrés au 4<sup>e</sup> étage formant le lot n° 14 ainsi que les 47/1 000 des parties communes attachées à ce lot,
- de 2 greniers formant les lots n° 23 et 24 ainsi que les 2/1 000 des parties communes attachées à ce lot,
- de 9 caves formant les lots n° 27, 30, 34, 35, 37, 40, 41, 45 et 47 ainsi que les 11/1 000 des parties communes attachées à ce lot.

Ce bien a été acquis pour le compte de la société SOLLAR, qui s'engage à préfinancer cette acquisition, dont le programme consiste à la production d'une nouvelle offre de logement social sur la base de 6 logements dont 4 logements en mode financement prêt locatif à usage social (PLUS) et 2 logements en mode financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Aux termes de la promesse d'achat, la société SOLLAR s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé en partie occupé, au prix de 690 000 €, conformément à l'avis de France domaine et à lui rembourser les frais inhérents à l'acquisition.

La société SOLLAR aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 22 août 2013, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à la société SOLLAR, pour un montant de 690 000 €, des lots numéros 1 et 3 formant des locaux commerciaux, des lots numéros 4, 5, 8, 9, 13, 14 formant des appartements, des lots numéros 27, 30, 34, 35, 37, 40, 41, 45, 47 formant des caves et des lots numéros 23, 24 formant des greniers ainsi que les 446/1 000 des parties communes attachées à ces lots, le tout situé 11, rue Vauban à Lyon 6<sup>e</sup>, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette totale** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1752, le 14 janvier 2013 pour la somme de 11 400 000 € en dépenses et 11 400 000 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser d'un montant de 690 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.**